

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/C.5/35/74
26 novembre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
CINQUIEME COMMISSION
Points 91 et 61 q) de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES PAYS LES MOINS AVANCES

Incidences administratives et financières du projet de résolution publié
sous la cote A/C.2/35/L.111, tel qu'il a été révisé oralement

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153
du règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. A sa 46ème séance, le 20 novembre 1980, la Deuxième Commission a adopté le projet de résolution publié sous la cote A/C.2/35/L.111, tel qu'il avait été révisé oralement par le Vice-Président. Elle était saisie d'un état des incidences administratives et financières (A/C.2/35/L.94) du projet de résolution publié sous la cote A/C.2/35/L.66. La Commission a été informée par une déclaration orale faite au nom du Secrétaire général que l'état des incidences administratives et financières du projet de résolution A/C.2/35/L.66 s'appliquerait également au projet de résolution A/C.2/35/L.111, tel qu'il avait été révisé oralement.

2. Aux termes du paragraphe 2 de la section II du projet de résolution publié sous la cote A/C.2/35/L.111 tel qu'il a été révisé oralement, l'Assemblée générale déciderait de convoquer la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés du 1er au 14 septembre 1981 et d'organiser juste avant, pendant deux jours, une réunion de consultation à laquelle participeraient de hauts fonctionnaires, les 27 et 28 août 1981. Le montant estimatif des dépenses à prévoir pour assurer le service de la Conférence a été calculé sur la base des recommandations formulées par le Comité préparatoire (A/C.2/35/7, par. 12), c'est-à-dire à partir de l'hypothèse qu'il y aurait, outre la Conférence plénière, deux comités de session officiels au maximum, que ces organes devraient pouvoir siéger simultanément et qu'il faudrait envisager en outre des réunions de groupes régionaux. Le tableau 1 figurant en annexe indique la répartition des dépenses à prévoir (sur la base du coût intégral) qui s'élèvent à 972 800 dollars. Ces estimations ont été établies comme si la Conférence devait se tenir à Genève; toutes dépenses

supplémentaires qu'entraînerait la tenue de la Conférence à Paris, conformément au paragraphe 3 de la section II du projet de résolution, seraient prises en charge conformément à la résolution 31/140 de l'Assemblée générale, par le Gouvernement français qui a offert d'accueillir la Conférence.

3. Aux termes du paragraphe 5 de la section II du projet de résolution A/C.2/35/L.111, tel qu'il a été révisé oralement, le Secrétaire général serait prié "d'assurer la participation effective des représentants des pays les moins avancés à la Conférence en cherchant à obtenir des ressources extra-budgétaires pour financer les frais de voyage de trois représentants de chacun des pays les moins avancés". Il est rappelé à ce propos que l'Assemblée générale, dans sa décision 34/449, a également prié le Secrétaire général d'étudier les moyens de fournir, si nécessaire, aux délégations des pays les moins avancés, en utilisant notamment des ressources extra-budgétaires, une aide pour couvrir leurs frais de voyage et de subsistance, afin de leur permettre de participer aux réunions du Comité préparatoire. Toutefois, sur la base de l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.2/35/L.70, par. 4), où celui-ci indiquait que, bien qu'il ait l'intention de chercher à obtenir des contributions volontaires pour couvrir ces dépenses, il n'était pas possible d'avoir à bref délai une indication précise de ces possibilités de financement extra-budgétaires, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit de 144 000 dollars pour couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance d'un représentant de chacun des pays les moins avancés appelé à participer à chacune des deux sessions du Comité préparatoire en 1980. Depuis lors, le Secrétaire général a lancé un appel à tous les gouvernements afin qu'ils versent des contributions volontaires à cet effet; néanmoins, il n'a reçu aucune réponse positive à ce jour.

4. Aux termes du paragraphe 6 de la section II du projet de résolution A/C.2/35/L.111, tel qu'il a été révisé oralement, l'Assemblée générale déciderait que la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés aurait lieu du 29 juin au 10 juillet 1981 à Genève. On trouvera au tableau 2 figurant en annexe les montants estimatifs des dépenses à prévoir pour les services de conférence nécessaires à cette session, calculés sur la base du coût intégral, et qui s'élèvent à 187 000 dollars.

5. Aux termes du paragraphe 8 de la section II du projet de résolution A/C.2/35/L.111, tel qu'il a été révisé oralement, l'Assemblée générale prierait les pays les moins avancés de soumettre au secrétariat de la Conférence, le 1er mars 1981 au plus tard, leurs monographies nationales. Le Comité préparatoire a l'intention de fonder en grande partie les préparatifs de la Conférence sur les réunions de consultation qui auront lieu entre les pays les moins avancés et les pays donateurs avant la Conférence. On prévoit quatre réunions sous-régionales qui auraient lieu entre mars et juin 1981, à l'extérieur de Genève, et qui dureraient dix jours en moyenne. A propos de la recommandation adoptée par le Comité préparatoire à sa deuxième session, le secrétariat a noté que, "pour organiser les réunions de consultation et mettre au point sous forme définitive la documentation de ces réunions, il faudra obtenir des crédits, en particulier pour la reproduction et la distribution de la documentation, la traduction des résumés de la documentation et les dépenses d'organisation se rapportant à ces réunions de consultation. L'Assemblée générale devra peut-être étudier la

/...

possibilité d'imputer la totalité ou une partie de ces frais sur le budget ordinaire" (A/C.2/35/7, par. 10). Conformément aux recommandations du Comité préparatoire, des services d'interprétation seraient assurés dans trois langues (une équipe d'interprètes pour l'anglais, une pour l'arabe et une pour le français); les monographies des pays (150 pages pour chacun des pays les moins avancés, c'est-à-dire 4 500 pages en tout d'après les estimations) seraient distribuées dans la langue originale, qui devrait être l'une des langues officielles de la Conférence. Des résumés devraient cependant être distribués en anglais, en arabe et en français. Comme ces résumés doivent également être distribués à la Conférence en six langues, le volume de travail et les dépenses que cela représenterait ont été pris en compte dans les prévisions de dépenses pour la documentation à établir avant la session de la Conférence (voir par. 1 ci-dessus). On traitera dans le tableau 3 les montants estimatifs des dépenses à prévoir pour ces réunions de consultation (954 400 dollars).

6. Au paragraphe 13 de la section II du projet de résolution A/C.2/35/L.111, tel qu'il a été révisé oralement, l'Assemblée générale prierait "le Secrétaire général, conformément au paragraphe 8 de sa résolution 34/203 du 19 décembre 1979, de confier au Directeur général au développement et à la coopération économique internationale le soin de prendre les mesures nécessaires, avec le concours du Secrétaire général de la Conférence, pour assurer la pleine mobilisation et la coordination de tous les organes, organisations et organismes du système des Nations Unies, en vue de la préparation de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés". Un crédit supplémentaire a été ouvert pour 1980 pour financer les services d'un haut fonctionnaire de la classe D-1 secondé par un(e) secrétaire, en vue de l'exécution de ces tâches. Les services de ces fonctionnaires seraient encore requis après la Conférence, c'est-à-dire pendant 10 mois en 1981. Compte tenu des économies réalisées en 1980 à cause des délais de recrutement, des crédits additionnels sont nécessaires pour une période de six mois seulement. Pour 1980, l'Assemblée générale a approuvé une ouverture de crédit de 6 000 dollars pour les frais de voyage de ces fonctionnaires. Comme leurs déplacements seront probablement plus fréquents pendant l'année de la Conférence et que des voyages seront encore nécessaires pour les réunions consécutives et les réunions inter-institutions, un crédit de 10 000 dollars est demandé pour 1981. Les prévisions de dépenses correspondantes s'élèvent à 39 600 dollars pour les traitements et les dépenses communes de personnel, à 8 000 dollars pour les dépenses au titre des services communs et à 10 000 dollars pour les frais de voyage.

7. Aux termes du paragraphe 14 de la section II du projet de résolution A/C.2/35/L.111, tel qu'il a été révisé oralement, l'Assemblée générale prierait "le Secrétaire général et les organes, organisations et organismes du système des Nations Unies de fournir, notamment en utilisant dans la mesure du possible les ressources existantes, une assistance appropriée, y compris une assistance technique, aux pays les moins avancés, sur leur demande et conformément aux procédures établies, pour préparer la Conférence aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial". L'Assemblée générale avait ouvert pour 1980 un crédit supplémentaire destiné à financer les services de conseillers techniques (de la classe P-4 en moyenne) correspondant à 24 mois de travail et des services de secrétariat correspondant à huit mois de travail, ainsi que les frais de voyage

/...

correspondants, afin que le Secrétariat aide les pays les moins avancés en y envoyant plusieurs missions en vue de donner une base plus solide à la Conférence. Or, l'exécution du programme de travail du Secrétariat, notamment l'organisation des missions envisagées en 1980 à cette fin, tout en progressant de façon satisfaisante, exige plus de temps et de ressources qu'il n'avait été initialement prévu. De plus, le programme de travail envisagé au départ a dû être élargi à la suite des délibérations et recommandations des première et deuxième sessions du Comité préparatoire, en particulier en ce qui concerne l'élaboration d'une synthèse des recommandations touchant les stratégies de développement que les pays les moins avancés pourraient adopter; l'analyse des besoins en matière d'assistance et des modalités de l'aide à apporter à ces pays dans les années 80 sur la base d'une étude détaillée effectuée au niveau national; l'établissement d'un programme de coopération économique entre pays en développement en faveur des pays les moins avancés; et l'élaboration de recommandations quant aux arrangements institutionnels efficaces à prévoir pour appliquer le nouveau programme substantiel d'action en faveur des pays les moins avancés après la Conférence. Le Comité préparatoire, par sa résolution 7 (III) du 16 février 1980 1/ a, dans une large mesure, subordonné les travaux préparatoires de la Conférence aux préparatifs détaillés que chacun des pays les moins avancés doit entreprendre pour que son programme puisse être présenté pour examen à une réunion tenue avec les donateurs. La tâche supplémentaire qui incombe au Secrétariat, à savoir celle de la coordination à assurer et de l'assistance à apporter pour parachever les exposés des pays, ainsi que l'aide à fournir pour organiser les réunions de consultation, représenteront une lourde tâche pour le Secrétariat. On estime donc que l'on aura besoin en 1981 de crédits additionnels pour financer 30 mois de travail de conseillers techniques/consultants de la classe P-5 en moyenne, 30 mois de travail de secrétaire et les frais de voyage correspondants. On trouvera ci-après la ventilation des dépenses prévues, qui se chiffrent à 307 000 dollars.

1/ Voir A/35/45 (Partie I), annexe.

Assistance technique à fournir aux pays les moins avancés pour les travaux préparatoires de la Conférence aux échelons national, sous-régional, régional et mondial

	<u>Dollars</u>	
<u>Conseillers techniques</u>		
<u>Personnel de la classe P-5 en moyenne pour 30 mois de travail</u>		190 000
<u>Personnel temporaire affecté à des tâches générales</u>		
Commis/dactylographes pour 30 mois de travail		87 000
<u>Frais de voyage et indemnité de subsistance</u>		
10 voyages à raison de 1 800 dollars en moyenne	18 000	
Indemnité de subsistance pour 150 jours au total, à raison de 80 dollars par jour en moyenne	12 000	
		<u>30 000</u>
Total		<u>307 000</u>

8. On se souviendra que la documentation destinée au Comité préparatoire et à la Conférence sera établie par le personnel prévu dans les propositions révisées pour le programme 8 (Pays en développement les moins avancés, pays en développement sans littoral et pays en développement insulaires) relevant du chapitre 15 (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) du budget-programme de l'exercice biennal 1980-1981 (A/C.5/34/27), mais l'Assemblée générale a approuvé des crédits supplémentaires pour 1980 afin de financer les services d'un conseiller principal (classe D-1) auprès du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, d'un administrateur de 1ère classe (P-4) et d'un(e) secrétaire, pour contribuer à la planification, la préparation et la coordination de la Conférence ainsi qu'à l'élaboration et à l'exécution du nouveau programme d'action en faveur de pays en développement les moins avancés dans le cadre des préparatifs de la Conférence. Il faudra continuer à financer les services de ces fonctionnaires et les frais de voyage correspondants jusqu'à la fin d'octobre 1981, c'est-à-dire pendant 10 mois de plus. Le montant estimatif des dépenses à prévoir à cet effet est de 153 100 dollars au titre des traitements et des dépenses communes de personnel, de 10 000 dollars au titre du coût des services communs et de 14 000 dollars au titre des frais de voyage du personnel.

/...

9. Un montant de 10 000 dollars est demandé au titre des dépenses de représentation (réceptions) à l'occasion des activités qui auront lieu avant et pendant la Conférence.

10. Aux termes du paragraphe 1 de la section III du projet de résolution A/C.2/35/L.111, tel qu'il a été révisé oralement, l'Assemblée générale prierait "le Secrétaire général et le Secrétaire général de la Conférence, ainsi que les organismes, organisations et organes du système des Nations Unies, d'entreprendre, dans toute la mesure du possible au moyen des ressources existantes, un programme d'activités d'information visant à faire prendre conscience à l'opinion publique, dans le monde entier, de l'importance de la Conférence et de ses objectifs". On compte que le nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés sera appuyé, arrêté définitivement et adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en septembre 1981. Le succès du Programme dépendra, dans une large mesure, de la mobilisation de tout l'appui que peut apporter la communauté internationale. Il est donc essentiel, pour sensibiliser l'opinion publique, d'entreprendre des activités d'information à la mesure de l'importance de la question. La Conférence fournira une excellente occasion de modifier considérablement les perspectives de développement et la situation des pays les moins avancés dans ce domaine mais elle n'aura tout l'impact escompté que si l'opinion publique est pleinement consciente des problèmes de ces pays et de la nécessité de leur assurer sans retard un niveau de vie minimum, tout au moins.

11. Vu que, comme il est mentionné ci-dessus, il est demandé dans le projet de résolution d'utiliser dans toute la mesure du possible les ressources existantes, les demandes de ressources supplémentaires, qui sont présentées dans l'état des incidences administratives et financières (A/C.2/35/L.94) soumis à la Deuxième Commission, ont été réduites au minimum ainsi qu'il est indiqué aux paragraphes qui suivent.

12. On demandera aux centres d'information des Nations Unies de donner une publicité plus large, à l'échelon national aux activités de la Conférence. Toute la documentation sera adaptée, traduite et imprimée localement, ce qui représentera une dépense moyenne de 500 dollars par centre; le montant estimatif des dépenses à ce titre s'élèverait à 30 000 dollars au total. Le Service de la radio rendra compte de façon suivie des activités de la Conférence dans ses émissions régulières, sans frais supplémentaires. On publiera en quatre langues une série de quatre bulletins de huit pages chacun, tirés à 5 000 exemplaires pour un coût total de 13 000 dollars.

13. La Conférence donnera probablement aux représentants des Etats Membres et aux chefs de secrétariat des institutions des Nations Unies une excellente occasion de faire des déclarations importantes au plus haut niveau. Donner toute la publicité voulue à la Conférence et à ses résultats est une condition essentielle de son succès. Il faudra donc prévoir des services d'information adéquats pour assurer un compte rendu détaillé de la Conférence dans la presse, à la radio et à la télévision. Le montant estimatif des crédits supplémentaires nécessaires pour financer le coût du personnel temporaire engagé à court terme

(un attaché de liaison technique, un ingénieur du son et huit dactylographes recrutés localement) s'élèverait à 22 300 dollars. Les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des fonctionnaires de New York qui seraient envoyés à la Conférence sont estimés à 23 400 dollars. En ce qui concerne les activités de presse relatives à la Conférence, il n'est pas demandé de ressources supplémentaires, car l'on suppose que la Conférence ne coïncidera pas avec les réunions d'autres organes des Nations Unies. Toutefois, si cette hypothèse n'est pas réalisée, il pourrait y avoir lieu d'examiner les dépenses additionnelles au titre du personnel temporaire, à raison de 6 000 dollars par semaine de réunion, dans le cadre du rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1980-1981.

14. Une partie des dépenses afférentes au personnel chargé de l'information d'appui pour la préparation et la tenue de la Conférence serait couverte par les ressources dont disposent déjà la CNUCED et le Département de l'information du Siège; il faudrait néanmoins prévoir neuf mois de travail de personnel supplémentaire de la classe P-3, ce qui représente un coût estimatif de 29 700 dollars. Les services de secrétariat seront assurés à l'aide des ressources existantes.

15. En résumé, les dépenses prévues, pour chaque activité, se répartiraient comme suit :

	<u>Dollars</u>
Personnel temporaire pour le Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale chargé des préparatifs de la Conférence (voir par. 6 ci-dessus)	57 600
Missions consultatives destinées à renforcer les préparatifs pour permettre aux pays les moins avancés de participer à la Conférence (voir par. 7 ci-dessus)	307 000
Personnel temporaire pour le Bureau du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement chargé des préparatifs de la Conférence (voir par. 8 ci-dessus)	177 100
Dépenses de représentation (réceptions) avant et pendant la Conférence (voir par. 9 ci-dessus)	10 000
Programme d'information (voir par. 12 à 14 ci-dessus)	118 400
Total partiel	<u>670 100</u> 670 100

/...

	<u>Dollars</u>
<u>Coût intégral des services de conférence</u>	
Pour la Conférence (par. 2 ci-dessus)	972 800
Pour la troisième session du Comité préparatoire (par. 4 ci-dessus)	187 000
Pour les quatre réunions sous-régionales de consultation (par. 5 ci-dessus)	<u>954 400</u>
Total partiel	<u>2 114 200</u> 2 114 200
Total général	<u><u>2 784 300</u></u>

16. Les crédits prévus pour les services de conférence (2 114 200 dollars) qui sont indiqués dans le présent état ont été calculés sur la base du coût intégral c'est-à-dire à partir de l'hypothèse qu'aucune dépense prévue à ce titre ne pourra être financée par les crédits déjà ouverts pour le Département des services de conférence. Ces prévisions seront examinées dans le contexte d'un état récapitulatif des crédits nécessaires pour les services de conférence, qui sera présenté à l'Assemblée générale vers la fin de la session en cours.

17. Si l'Assemblée générale approuve les propositions figurant dans le projet de résolution A/C.2/35/L.111, tel qu'il a été révisé oralement, il faudra ouvrir pour 1981 au chapitre 4 un crédit additionnel de 670 100 dollars se répartissant comme suit par objet de dépense :

<u>Personnel temporaire affecté à des tâches générales</u>	<u>Traitements</u> (Dollars)	<u>Dépenses communes de personnel</u> (Dollars)	<u>Coût des services communs</u> (Dollars)	<u>Coût total</u> (Dollars)	
Fonctionnaires du Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale	30 000	9 600	8 000	47 600	
Fonctionnaires du siège de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	190 500	49 600	10 000	250 100	
Fonctionnaires du Département de l'information	<u>44 800</u>	<u>7 200</u>	-	52 000	
Conseillers techniques				190 000	
Total partiel	<u>271 300</u>	<u>68 300</u>	<u>18 000</u>	<u>539 700</u>	539 700
<u>Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel</u>					
Frais de voyage				40 200	
Indemnité de subsistance				37 200	
Total partiel				<u>77 400</u>	77 400
<u>Services contractuels</u>					43 000
Dépenses de représentation (réceptions)					10 000
Total général					<u><u>670 100</u></u>

18. Il faudra également ouvrir un crédit au chapitre 31 (Contributions du **personnel**), qui sera compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes :

	<u>Dollars</u>
Contributions du personnel (chapitre 31)	88 900
Recettes provenant des contributions du personnel, (chapitre premier des recettes)	(88 900)
	-
	<u><u> </u></u>

Annexe

COUT ESTIMATIF DES SERVICES DE CONFERENCE

Tableau 1

Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui doit se tenir du 1er au 14 septembre 1981 et être précédée d'une réunion de consultations de hauts fonctionnaires pendant deux jours (montant calculé sur la base des coûts à Genève)

	<u>Nombre de jours de travail</u>	<u>Taux journalier</u> (Dollars)	<u>Coût total a/</u> (Dollars)	(Dollars)
<u>Documentation à établir avant la session</u>				
(1 000 pages : anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe)				
a) Traduction	1 408	185	260 500	
b) Révision	464	210	97 400	
c) Dactylographie	1 520	69	<u>104 900</u>	462 800
<u>Service des séances</u>				
a) Interprétation (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe)	1 344	213	286 300	
b) Personnel d'appui				
Fonctionnaire des conférences	64	77	4 900	
Techniciens du son	112	45	5 000	
Gardes et personnel de service des salles de conférence	288	45	<u>13 000</u>	309 200

/...

Tableau 1 (suite)

	<u>Nombre de jours de travail</u>	<u>Taux journalier</u> (Dollars)	<u>Coût total a/</u> (Dollars) (Dollars)	
<u>Documentation à établir pendant la session</u>				
(200 pages : anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe)				
a) Traduction	320	185	59 200	
b) Révision	112	210	23 500	
c) Dactylographie	320	69	<u>22 100</u>	104 800
<u>Documentation à établir après la session</u>				
(80 pages : anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe)				
a) Traduction	112	185	20 700	
b) Révision	38	210	8 000	
c) Dactylographie	119	69	<u>8 200</u>	36 900
<u>Reproduction et distribution des documents</u>				
a) Reproduction			48 400	
b) Distribution			<u>10 700</u>	<u>59 100</u>
	Total			<u>972 800</u>

a/ Les chiffres ont été arrondis à la centaine.

/...

Tableau 2

Troisième session du Comité préparatoire de la Conférence
 des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui doit
 se tenir à Genève du 29 juin au 10 juillet 1981

	<u>Nombre de jours de travail</u>	<u>Taux journalier</u> (Dollars)	<u>Coût total a/</u> (Dollars) (Dollars)	
<u>Documentation à établir avant la session</u>				
(150 pages : anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe)				
a) Traduction	210	185	38 900	
b) Révision	70	210	14 700	
c) Dactylographie	224	69	<u>15 500</u>	69 100
<u>Service des séances</u>				
a) Interprétation (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe)	406	213	86 500	
b) Personnel d'appui				
Fonctionnaire des conférences	14	77	1 100	
Techniciens du son	42	45	1 900	
Gardes et personnel de service des salles de conférence	84	45	<u>3 800</u>	93 300
<u>Documentation à établir après la session</u>				
(30 pages : anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe)				
a) Traduction	42	185	7 800	
b) Révision	14	210	2 900	
c) Dactylographie	42	69	<u>2 900</u>	13 600

/...

Tableau 2 (suite)

	<u>Nombre de jours de travail</u>	<u>Taux journalier</u> (Dollars)	<u>Coût total a/</u> (Dollars)	<u>(Dollars)</u>
<u>Reproduction et distribution des documents</u>				
a) Reproduction			6 900	
b) Distribution			<u>4 100</u>	<u>11 000</u>
Total				<u>187 000</u>

a/ Les chiffres ont été arrondis à la centaine.

/...

Tableau 3

Quatre réunions de consultation sous-régionales entre des groupes de pays les moins avancés et de pays donateurs, qui doivent se tenir en 1981 à l'extérieur de Genève, pendant 10 jours chacune (montant calculé sur la base des coûts à Genève)

	<u>Nombre de jours de travail</u>	<u>Taux journalier</u> (Dollars)	<u>Coût total a/</u> (Dollars)	(Dollars)
<u>Service des séances</u>				
a) Interprétation (anglais, arabe et français)	100	213	21 300	
b) Personnel d'appui				
Fonctionnaire des conférences	14	77	1 100	
Techniciens du son	21	45	<u>900</u>	23 300
<u>Documentation à établir pendant la session</u>				
(50 pages : anglais, arabe et français)				
a) Traduction	30	185	5 600	
b) Révision	20	210	4 200	
c) Dactylographie	40	69	<u>2 800</u>	12 600
<u>Reproduction et distribution des documents</u>				
a) Reproduction			22 500	
b) Distribution			<u>6 400</u>	28 900
<u>Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel</u>				
a) Frais de voyage (30 fonctionnaires des services de conférence)			45 000	
b) Indemnité de subsistance (30 fonctionnaires, pendant 12 jours, à raison de 80 dollars par jour)			28 800	73 800

/...

Tableau 3 (suite)

	<u>Nombre de jours de travail</u>	<u>Taux journalier</u> (Dollars)	<u>Coût total a/</u> (Dollars) (Dollars)
<u>Frais généraux de fonctionnement b/</u>			<u>100 000</u>
Coût d'une réunion			<u>238 600</u>
Coût de quatre réunions			<u>954 400</u>

a/ Les chiffres ont été arrondis à la centaine.

b/ Ce montant comprend les dépenses au titre des fournitures pour la reproduction, de la location de bureaux et de matériel de reproduction, de la location éventuelle de salles de conférences, du transport de marchandises et des communications, et autres frais divers.
